

L'an deux mil dix-sept, le deux août à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Guérard, régulièrement convoqué le 24 Juillet 2017, s'est réuni dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Daniel NALIS, Maire.

Étaient présents : M. NALIS Daniel, M. BEAUDET Jean Pierre, M. HORNEC Gary, Mme GRIBOVALLE Geraldine, Mme THIEBAUT Anne Marie, M. CHALLIER Hervé, M. FONTAINE Pierre, Mme KISZEL Patricia, M. NICAISE Jean-Louis, Mme MULLER Catherine, Mme NILLY Martine, M. PICART Joël, M. PIEDELOUP Thierry, Mme ROEDERER Brigitte

Absents excusés : Mmes GILLIOTTE Laurence, DEROUET Stéphanie et DESCHAMPS Claire

Absents : Messieurs BRUN Jean-Claude et MAURICE Stéphane

Secrétaire de séance : Mme GRIBOVALLE Geraldine

PERSONNEL COMMUNAL

ACTIVITE ACCESSOIRE

M. le Maire présente l'activité accessoire demandée afin de palier à la mutation d'un agent et dans l'attente de la nomination définitive de sa remplaçante

Pas de commentaire des élus présents.

Le Maire de Guérard,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2007-658 du 2 mai 2007 modifié relatif au cumul d'activités des fonctionnaires,

Vu l'accord préalable de la Commune d'Esblly et de la Commune de Guérard,

Considérant la mutation d'un agent,

Considérant la vacance du poste de Directrice Générale des Services jusqu'au 30 Septembre 2017,

Considérant la nécessité d'assurer une activité accessoire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **EMET** un avis favorable à la création d'une activité accessoire,
- ✓ **APPROUVE** la rémunération accessoire à hauteur de ses heures de travail effectuées dans la limite de 5 heures 15 hebdomadaires, sur la base du traitement indiciaire perçu dans sa collectivité d'origine,
- ✓ **APPROUVE** la rémunération versée mensuellement jusqu'au 30 septembre 2017,

PERSONNEL COMMUNAL

CRÉATION DE POSTE

M. le Maire propose la création du poste afin de permettre la nomination de l'agent retenu au poste de Directrice Générale des Services. Il propose que la création de ce poste ne soit pas datée et que « à compter du 18 septembre 2017 » soit retiré.

M. FONTAINE Pierre demande si la différence de salaire avec l'ancienne DGS est importante.

M. le Maire répond que le delta est minime et que les crédits nécessaires sont inscrits au budget. Il précise en revanche qu'il faudra harmoniser les régimes indemnitaires des agents lors d'un prochain conseil municipal et qu'il sera étudié l'éventualité ou pas d'un treizième mois.

M. Nicaise demande ce qui a motivé l'agent retenu à quitter sa collectivité actuelle.

M. le Maire présente brièvement le profil de l'agent et son attachement aux petites collectivités.

Il est donc nécessaire de créer un poste de Rédacteur principal 1^{ère} classe à temps complet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **EMET** un avis favorable à la création d'un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe

INFORMATIONS DIVERSES

Mme Anne Marie THIEBAUT informe que le passage du jury régional pour l'attribution d'une deuxième fleur pour les villes et villages fleuries s'est bien passé.

Mme Martine NILLY présente au conseil le prototype d'une « boîte à livres » fabriqué par M. Henri MORSIC.

M. MORSIC est disposé à en créer autant que souhaité sous réserve du financement des fournitures. Le conseil donne à avis favorable cette proposition sous réserve d'une présentation budgétaire.

L'ordre de jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20.